

## **CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**

### **Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du CEPMB. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels du CEPMB concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du CEPMB sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une revue de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le CEPMB fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web du CEPMB, à l'adresse suivante: <http://www.pmprb-cepmb.gc.ca/fr/transparence/responsabilisation>.

Les états financiers du CEPMB n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Dr. Mitchell Levine  
Vice-président  
Ottawa, Canada  
Date : le 18 août 2017

Douglas Clark  
Directeur exécutif et dirigeant principal des finances  
Ottawa, Canada  
Date : le 16 août 2017

**CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**  
**État de la situation financière (non audité)**  
**au 31 mars**

*(en dollars)*

	2017	2016
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 722 674 \$	1 291 599 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	217 389	258 729
Avantages sociaux futurs (note 5)	354 920	444 936
<b>Total des passifs nets</b>	<b>2 294 983</b>	<b>1 995 264</b>
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	1 540 471	1 199 185
Débiteurs et avances (note 6)	317 900	92 414
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>1 858 371</b>	<b>1 291 599</b>
<b>Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>		
Débiteurs et avances (note 6)	(135 697)	-
<b>Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement</b>	<b>(135 697)</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs financiers nets</b>	<b>1 722 674</b>	<b>1 291 599</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (note 7)	100 895	155 071
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>100 895</b>	<b>155 071</b>
<b>Situation financière nette ministérielle</b>	<b>(471 414) \$</b>	<b>(548 594) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Dr. Mitchell Levine  
Vice-président  
Ottawa, Canada  
Date : le 18 août 2017

Douglas Clark  
Directeur exécutif et dirigeant principal des finances  
Ottawa, Canada  
Date : le 16 août 2017

## CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)  
pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2017 Résultats prévus	2017	2016
<b>Charges</b>			
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	7 276 954 \$	<b>6 624 334 \$</b>	6 062 478 \$
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 923 013	<b>1 801 420</b>	1 997 534
Services internes	2 957 432	<b>2 714 586</b>	2 656 702
<b>Total des charges</b>	12 157 399	<b>11 140 340</b>	10 716 714
<b>Revenus</b>			
Engagement de conformité volontaire	-	<b>5 412 096</b>	6 765 017
Paiements de règlement	-	<b>4 842 243</b>	-
Autres	-	<b>9 302</b>	8 944
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	<b>(10 254 344)</b>	(6 771 696)
<b>Total des revenus</b>	-	<b>9 297</b>	2 265
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	12 157 399	<b>11 131 043</b>	10 714 449
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		<b>9 641 940</b>	8 849 727
Variations des montants à recevoir du Trésor		<b>341 286</b>	624 935
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		<b>1 224 997</b>	1 188 367
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages		-	(3 575)
<b>(Revenu) coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>		<b>(77 180)</b>	54 995
<b>Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice</b>		<b>(548 594)</b>	(493 599)
<b>Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice</b>		<b>(471 414) \$</b>	(548,594) \$

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**  
**État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**  
*(en dollars)*

	<b>2017</b>	2016
<b>(Revenu) coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>(77 180) \$</b>	54 995 \$
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	36 333
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(54 176)</b>	(47 000)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(54 176)</b>	(10 667)
<b>Diminution (augmentation) nette de la dette nette ministérielle</b>	<b>(131 356)</b>	44 328
<b>Dette nette ministérielle - début de l'exercice</b>	<b>703 665</b>	659 337
<b>Dette nette ministérielle - fin de l'exercice</b>	<b>572 309 \$</b>	703 665 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**  
**État des flux de trésorerie (non audité)**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**  
*(en dollars)*

	2017	2016
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<b>11 131 043 \$</b>	10 714 449 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(54 176)</b>	(47 000)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	<b>(1 224 997)</b>	(1 188 367)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)	-	3 575
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des créiteurs et charges à payer	<b>(431 075)</b>	(440 028)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	<b>41 340</b>	14 733
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	<b>90 016</b>	(58 978)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	<b>89 789</b>	(184 990)
<b>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</b>	<b>9 641 940</b>	8 813 394
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	36 333
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations</b>	-	36 333
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	<b>9 641 940 \$</b>	8 849 727 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## **CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS**

**Notes aux états financiers (non auditées)**

**pour l'exercice terminé le 31 mars 2017**

### **1. Pouvoirs et objectifs**

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi-judiciaires. Il a été créé par le Parlement en 1987 en vertu de la Loi sur les brevets (la Loi).

Même s'il fait techniquement partie du portefeuille de la Santé, le CEPMB exerce son mandat en toute indépendance du Ministre de la Santé. Il fonctionne d'une façon indépendante des autres organismes, dont Santé Canada, qui vérifie l'innocuité et l'efficacité des médicaments, et les régimes d'assurance-médicaments qui en approuvent l'inscription sur leurs formulaires respectifs des médicaments admissibles à un remboursement.

Résultat stratégique : Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.

#### ***Le Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés***

Le CEPMB est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires et qui est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la Loi. Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans chacun des sept pays mis en comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'Indice des prix à la consommation (IPC); et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport, et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête sur le prix. Une enquête peut se solder par un des résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix n'est pas excessif; un engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives qu'il en a tirées au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction du prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le Panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix de son produit et de prendre des mesures qui lui sont dictées pour rembourser les recettes excessives tirées de ce produit. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.

#### ***Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques***

Chaque année le CEPMB rend compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'analyse des prix, des prix des médicaments brevetés, des tendances des prix de l'ensemble des médicaments d'ordonnance et des dépenses en recherche et développement (R et D) déclarées par les sociétés pharmaceutiques brevetés. À l'appui de cette exigence en matière de rapport, le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent leurs médicaments brevetés au Canada et sur les dépenses de recherche-développement des brevetés aux intervenants intéressés, notamment l'industrie (c.-à-d. de médicaments de marque, issus de la biotechnologie et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense de droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens en leur démontrant que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, suivant l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP) par les ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux, la ministre fédérale de la Santé a demandé au CEPMB d'effectuer des analyses des tendances relatives aux prix, à l'utilisation et aux coûts des médicaments d'ordonnance brevetés et non brevetés afin de s'assurer que le système canadien de soins de santé possède des renseignements

plus exhaustifs et précis sur l'utilisation de tout médicaments d'ordonnance et sur les facteurs à l'origine des augmentations de coûts. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi, qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix de tout médicament d'ordonnance.

### ***Services internes***

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation, et non celles prévues pour un programme précis. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion financière, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services des biens immobiliers, services du matériel et services de gestion des acquisitions.

## **2. Sommaire des principales conventions comptables**

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

### ***(a) Autorisations parlementaires***

Le CEPMB est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au CEPMB ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectif intégré au Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017.

### ***(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement***

Le CEPMB fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le CEPMB est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le CEPMB sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

### ***(c) Montant à recevoir du Trésor***

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du CEPMB et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le CEPMB a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

### ***(d) Revenus***

- Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

- Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du CEPMB. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

**(e) Charges**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

**(f) Avantages sociaux futurs**

- Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du CEPMB au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du CEPMB découlant du régime. La responsabilité du CEPMB relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

**(g) Débiteurs**

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Ils comprennent principalement des montants à être recouverts d'autres ministères gouvernementaux dont le recouvrement est considéré certain. Par conséquent, aucune provision n'a été établie en contrepartie de ces sommes.

**(h) Passif éventuel**

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

**(i) Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le CEPMB n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Sous-catégorie	Période d'amortissement
Matériel et matériel	Matériel informatique	3-5 ans
	Logiciels informatiques	3 ans

**(j) Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

### 3. Autorisations parlementaires

Le CEPMB reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du CEPMB pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

**(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées :**

(en dollars)

	2017	2016
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 131 043 \$	10 714 449 \$
<b>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 176)	(47 000)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 224 997)	(1 188 367)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	41 340	14 733
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	90 016	(58 978)
Remboursement/rajustement de charges des exercices antérieurs		14 588
Autres	107 500	
<b>Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</b>	<b>(1 025 729)</b>	<b>(1 256 043)</b>
<b>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	36 333
Produits de la vente des biens de l'État	448	47
Trop-payés salariaux	17 940	-
Émission d'avances comptables	10 257	-
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 9)	-	3 575
<b>Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations</b>	<b>28 645</b>	<b>39 955</b>
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>10 133 959 \$</b>	<b>9 498 361 \$</b>

**(b) Autorisations fournies et utilisées**

(en dollars)

	2017	2016
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du programme	10 336 436 \$	10 323 345 \$
Montants législatifs	908 364	925 861
Moins :		
Autorisations périmés	(1 110 841)	(1 750 845)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>10 133 959 \$</b>	<b>9 498 361 \$</b>

#### 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du CEPMB :

(en dollars)

	2017	2016
Comptes crédoiteurs – autres ministères et organismes gouvernementaux	41 180 \$	28 087 \$
Comptes crédoiteurs - Parties externes	1 031 343	564 202
Total des crédoiteurs	1 072 523	592 289
Charges à payer	650 151	699 310
<b>Crédoiteurs et des charges à payer nets</b>	<b>1 722 674 \$</b>	<b>1 291 599 \$</b>

#### 5. Avantages sociaux futurs

##### (a) Prestations de retraite

Les employés du CEPMB participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le CEPMB versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2016-2017 s'élève à :

(en dollars)

	2017	2016
Charges pour l'exercice	632 545 \$	683 163 \$

Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.12 fois (1.25 fois pour 2015–2016) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.08 fois (1.24 fois en 2015-2016) les cotisations des employés.

La responsabilité du CEPMB relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

##### (b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés

jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2017, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :  
(en dollars)

	2017	2016
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>444 936 \$</b>	385 958 \$
Charge pour l'exercice	<b>(90 016)</b>	93 284
Prestations versées pendant l'exercice	-	(34 306)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>354 920 \$</b>	444 936 \$

## 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du CEPMB :  
(en dollars)

	2017	2016
Débiteurs - autres ministères et organismes	<b>181 703 \$</b>	91 914 \$
Avances aux employés	<b>136 197</b>	500
<b>Débiteurs et avances bruts</b>	<b>317 900</b>	92 414
Débiteurs détenus pour le compte du gouvernement	<b>(135 697)</b>	-
<b>Total débiteurs et avances</b>	<b>182 203 \$</b>	92 414 \$

## 7. Immobilisations corporelles

### Catégorie d'immobilisations

(en dollars)

	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	234 940 \$	-	-	<b>234 940 \$</b>
<b>Total</b>	234 940 \$	-	-	<b>234 940 \$</b>

### Amortissement cumulé

(en dollars)

	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Matériel et outillage	79 869 \$	54 176		<b>134 045 \$</b>
<b>Total</b>	79 869 \$	54 176		<b>134 045 \$</b>

### Valeur comptable nette d'immobilisations

(en dollars)

	Valeur comptable nette 2016			Valeur comptable nette 2017
Matériel et outillage	155 071 \$			<b>100 895 \$</b>
<b>Total</b>	155 071 \$			<b>100 895 \$</b>

## 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le CEPMB est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le CEPMB conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

### **(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères :**

Au cours de l'exercice, le CEPMB a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux et aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle:

(en dollars)

	2017	2016
Installations	670 612 \$	666 094 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	554 385	522 273
<b>Total</b>	<b>1 224 997 \$</b>	<b>1 188 367 \$</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

### **(b) Autres transactions entre apparentés :**

(en dollars)

	2017	2016
Créditeurs - autres ministères et organismes	41 180	28 087 \$
Débiteurs - autres ministères et organismes	181 703	91 914
Charges - autres ministères et organismes	289 287	309 691

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

## 9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du CEPMB. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les programmes principaux, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

	<b>Le Programme de réglementation du prix des médicaments brevetés</b>	<b>Le Programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques</b>	<b>Services internes</b>	<b>Total 2017</b>	<b>Total 2016</b>
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux	3 851 280 \$	1 381 409 \$	2 061 250 \$	7 293 939 \$	7 475 906 \$
Services professionnels et spécialisés	2 000 128	102 964	137 722	2 240 814	1 654 646
Installations	352 667	128 152	189 793	670 612	666 094
Services d'information	293 011	166 867	6 617	466 495	503 485
Voyages et réinstallation	98 047	20 282	18 912	137 241	101 350
Location	4 741	748	93 478	98 967	70 258
Communications	15 828	-	42 641	58 469	26 935
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	54 176	54 176	47 000
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 803	998	49 270	52 071	137 286
Réparation et d'entretien	-	-	49 895	49 895	21 813
Autres	6 829	-	10 832	17 661	11 941
<b>Total des charges</b>	<b>6 624 334</b>	<b>1 801 420</b>	<b>2 714 586</b>	<b>11 140 340</b>	<b>10 716 714</b>
<b>Revenus</b>					
Engagement de conformité volontaire	-	-	5 412 096	5 412 096	6 765 017
Paiements de règlement	-	-	4 842 243	4 842 243	-
Autres	4 763	4 086	453	9 302	8 944
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	(10 254 344)	(10 254 344)	(6 771 696)
<b>Total des revenus</b>	<b>4 763</b>	<b>4 086</b>	<b>448</b>	<b>9 297</b>	<b>2 265</b>
<b>Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>6 619 571 \$</b>	<b>1 797 334 \$</b>	<b>2 714 138 \$</b>	<b>11 131 043 \$</b>	<b>10 714 449 \$</b>